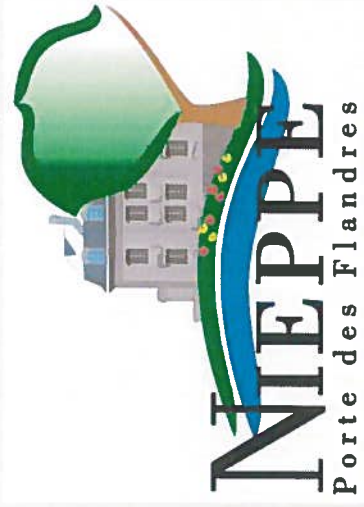


Accusé de réception

059-215904319-20180216-2018\_002-DE

Reçu le : 16/02/2018



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Conseil Municipal

Mardi 13 février 2018

# SOMMAIRE

1. Le contexte général de l'année 2018
2. Le contexte local
3. Les orientations budgétaires 2018



## PRESENTATION

- Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).
- L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.
- Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- Conformément aux articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le DOB devenu ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique.
- Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.
- Le budget primitif 2018 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population nieppoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile ainsi qu'à la situation financière locale.

# 1 – LE CONTEXTE GENERAL

## I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

En 2016, l'économie mondiale n'a progressé que de 2,2%, soit le taux le plus faible depuis la crise de 2009. Cette progression lente est marquée par un faible rythme d'investissement, un ralentissement de la croissance du commerce mondial et par des niveaux d'endettement élevés. Les prix bas des matières premières ont exacerbé ces facteurs dans de nombreux pays exportateurs de matières premières depuis mi-2014. Les conflits et tensions géopolitiques continuent de peser sur les perspectives économiques de plusieurs régions.

Néanmoins, alors que l'on prévoyait des taux de 2,7% en 2017 et de 2,9% en 2018, la croissance mondiale du PIB devrait finalement atteindre 3,5% en 2017 et 3,7% en 2018. Cette dynamique de croissance s'explique en partie par un rebond de la production industrielle, une hausse de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux depuis le second semestre 2016.

Dans la zone euro, la croissance a dépassé les attentes du premier semestre, elle s'élève à 2,5% en 2017. Cette amélioration est en partie due à une baisse du chômage, tombé à 9,1% en juillet 2017, soit le niveau le plus faible enregistré depuis 2009. La reprise est également tirée par une consommation en hausse, une augmentation des exportations et une politique monétaire accommodante. Cependant la consolidation de la croissance à long terme reste très incertaine.

## II. LE CONTEXTE NATIONAL

### **II-A. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES NATIONALES**

Les projections économiques nationales sont relativement optimistes. La croissance se consolide, soutenue par la consommation et l'investissement. Le chômage a amorcé une décrue. Il est passé sous la barre des 10% au 2<sup>e</sup> trimestre.

La prévision de déficit public a été revue à la baisse à la fois pour 2017 et pour 2018 : il s'établirait à -2,9% du PIB cette année (contre -3% attendus) et -2,6% l'an prochain (contre -2,7% annoncés en juillet). Le tout avec des économies moindres que prévues, puisque l'objectif a été revu de 20 milliards d'euros à 16 milliards.

Cette situation résulte de l'accélération de l'activité économique et des rentrées fiscales qui en découlent. Ainsi la croissance du PIB s'est établie à +1,9 % cette année alors que le taux était estimé auparavant à + 1,6 %.

L'emploi qui redémarre et la masse salariale en hausse augmentent les rentrées de cotisations et d'impôts. Ce phénomène devrait se poursuivre en 2018. Les impôts (taxe d'habitation, impôt sur les sociétés, prélèvement forfaitaire sur les revenus du capital, réforme de l'ISF...) baisseront bien de 10 milliards d'euros en 2018, mais cette baisse devrait être contrebalancée par l'évolution spontanée des recettes.

Le montant des économies va donc être revu à la baisse : l'Etat, avec 8 milliards, devrait supporter la majeure partie des mesures d'économies, même si le nombre de suppressions de postes dans la fonction publique d'Etat sera moins important que prévu (1 600 postes supprimés, pour le moment, sur les 50 000 promis sur l'ensemble du quinquennat). Trois secteurs seront principalement mis à contribution : l'emploi, avec une réduction drastique des contrats aidés ; le logement, avec une forte baisse des APL, notamment dans le logement social ; et les transports, avec le gel de plusieurs grands projets d'infrastructures.

Les collectivités locales feront aussi les frais de ces options. Elles devront continuer à réduire leurs dépenses...



## II-B. CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES

Une des mesures phare du nouvel exécutif aura une incidence majeure sur l'économie des collectivités locales : il s'agit de l'exonération progressive de la taxe d'habitation, une des principales ressources des communes. Le Président a promis que l'exonération de 80% des ménages de cette taxe n'aurait pas d'incidence sur le budget de ces dernières, mais les élus locaux, échaudés par cinq ans de restrictions budgétaires (baisse de près de 50% de la dotation globale de fonctionnement sur 5 ans), doutent que les compensations financières de l'Etat se fassent à l'euro près. Au cours des cinq dernières années, la part du budget des collectivités dans le PIB a déjà baissé de près de 7%, et certains voient dans cette réforme un moyen pour contraindre encore leurs efforts budgétaires.

L'exonération de la taxe d'habitation, au même titre que la baisse des dotations de l'Etat, va à l'encontre du droit des collectivités locales, affirmé par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, « à s'administrer librement par des conseils élus ». Ce droit inclut le « principe d'autonomie financière » et, par là même, la capacité des collectivités à fixer l'assiette et le taux d'imposition, en particulier de la taxe d'habitation.

L'exonération des ménages les plus modestes devrait donc nécessairement impacter davantage les collectivités les moins riches. En 2018, 80% des foyers français seront exonérés d'un tiers de la taxe d'habitation au moment du paiement de cet impôt (novembre). La mesure sera valable jusqu'à 30 000 euros de revenus annuels (soit 27 000 euros de revenu fiscal de référence en prenant en compte l'abattement fiscal de 10%) pour un célibataire, soit environ 2 500 euros de revenu réel imposable par mois, 48 000 € pour un couple sans enfants, puis 6 000 € par enfant. Il en coûtera 3 milliards d'euros à l'Etat l'an prochain.

La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% de la population inquiète les communes, car même s'il est confirmé qu'elle sera compensée par dégrèvement, rien ne garantit que ce dispositif perdurera. En 2000, la suppression de la taxe d'habitation pour les régions avait été compensée par un dégrèvement. En 2001, il s'est transformé en exonération et il n'en reste depuis plus rien. En effet le dégrèvement résulte d'une disposition législative sur la situation des contribuables ou de leurs biens, conduisant à réduire en tout ou partie le montant dû par le contribuable ; l'Etat prend entièrement à sa charge les dégrèvements et verse leur compensation aux communes, contrairement aux exonérations, qui ne sont pas intégralement compensées. La réforme de la taxe professionnelle il y a quelques années a présenté le même processus. Néanmoins, cette réforme de la taxe d'habitation doit s'inscrire dans un projet de refonte globale de la fiscalité locale. Dans cette optique les collectivités locales souhaitent organiser dès 2018 un projet de loi de finances des collectivités.

Seule bonne nouvelle à ce jour : la dotation globale de fonctionnement ne devrait pas baisser davantage en 2018 ; la dotation pour les titres sécurisés passe à 40 millions d'euros. L'enveloppe de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reste stable à 996 millions d'euros tandis que la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL) augmente, passant de 570 millions d'euros en 2017 à 665 millions d'euros.

## 2 – LE CONTEXTE LOCAL

- Rétrospective 2008-2017
- Ratios financiers de la ville de Nieppe



# Rétrospective 2008 – 2017 : évolution des recettes et dépenses de fonctionnement

Reçu le : 16/02/2018

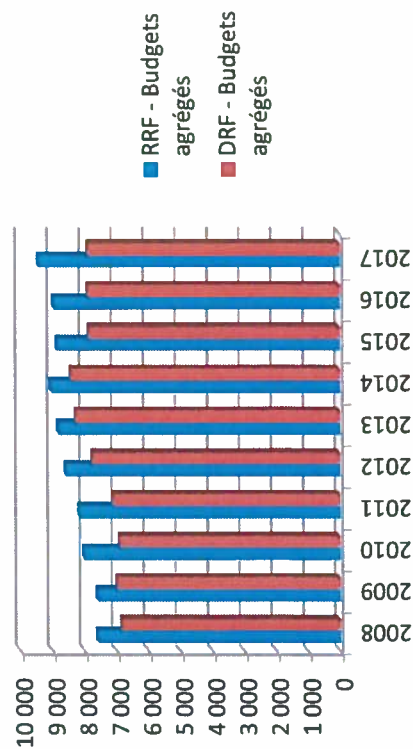
Recettes réelles (en K€)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget principal	7 331	7 307	7 716	7 910	8 329	8 549	8 807	8 618	8 709	9 124
Budget annexe (hors subvention d'équilibre)	241	274	299	233	249	247	220	227	244	275
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 572</b>	<b>7 581</b>	<b>8 015</b>	<b>8 143</b>	<b>8 578</b>	<b>8 796</b>	<b>9 027</b>	<b>8 845</b>	<b>8 953</b>	<b>9 399</b>
Evolution annuelle en €	409	9	434	128	434	219	231	-183	109	446
Evolution annuelle en %	5,7%	0,12%	5,73%	1,60%	5,33%	2,55%	2,62%	-2,02%	1,23%	4,98%

Dépenses réelles (en K€)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget principal (hors subvention d'équilibre)	5 813	5 982	5 911	6 268	6 760	7 245	7 435	6 956	6 986	7 037
Budget annexe	1 010	981	966	798	975	991	967	879	874	814
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 823</b>	<b>6 963</b>	<b>6 877</b>	<b>7 066</b>	<b>7 735</b>	<b>8 236</b>	<b>8 402</b>	<b>7 835</b>	<b>7 860</b>	<b>7 851</b>
Evolution annuelle en €	-20	140	-86	189	668	502	166	-567	25	-9
Evolution annuelle en %	-0,3%	2,06%	-1,24%	2,75%	9,46%	6,49%	2,01%	-6,75%	0,32%	-0,11%

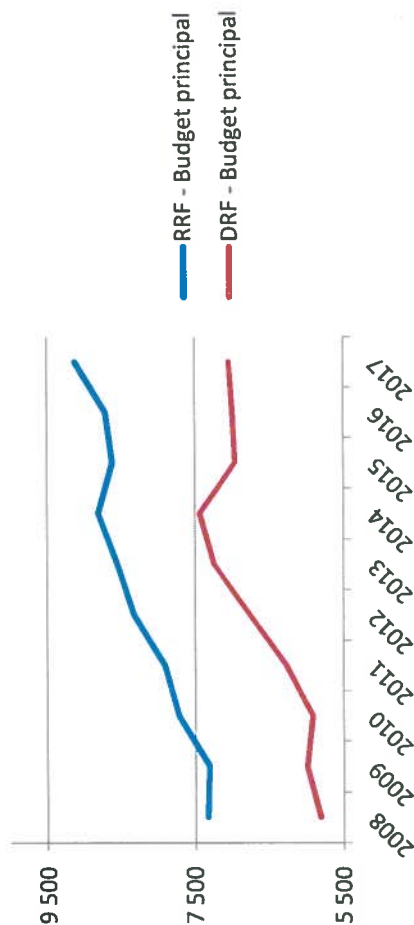
Les **recettes réelles** de fonctionnement augmentent de près de 5% atteignant 9124 K€. Cela est dû, en partie au produit des ventes d'immeubles, à l'augmentation substantielle des recettes du Budget annexe (Restauration), aux droits de mutation (+49K€) et a fond de concours CCFI pour le SCEPAA (53K€).

Les **dépenses** totales, budget annexe inclus, sont en très légères baisses malgré des dépenses complémentaires qui sont détaillées dans les pages suivantes.

Variation annuelle des dépenses et des recettes de fonctionnement (budgets agrégés)



Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement - Budget principal





## Rétrospective 2010-2017 : Recettes de fonctionnement

RECETTES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
013 Atténuation de charges	150	139	104	131	138	92	71	134
70 Produits des services	178	189	190	246	206	209	225	216
73 Impôts et taxes	5 505	5 707	6 017	6 086	6 173	6 263	6 296	6 312
74 Dotations, subventions et participations	1 842	1 790	1 856	1 784	2 114	1 661	1 544	1 509
75 Autres produits de gestion courante	32	47	98	149	164	169	156	113
77 Produits exceptionnels	10	38	64	153	13	223	417	840
<b>TOTAL</b>	<b>7 716</b>	<b>7 910</b>	<b>8 329</b>	<b>8 549</b>	<b>8 807</b>	<b>8 618</b>	<b>8 709</b>	<b>9 124</b>

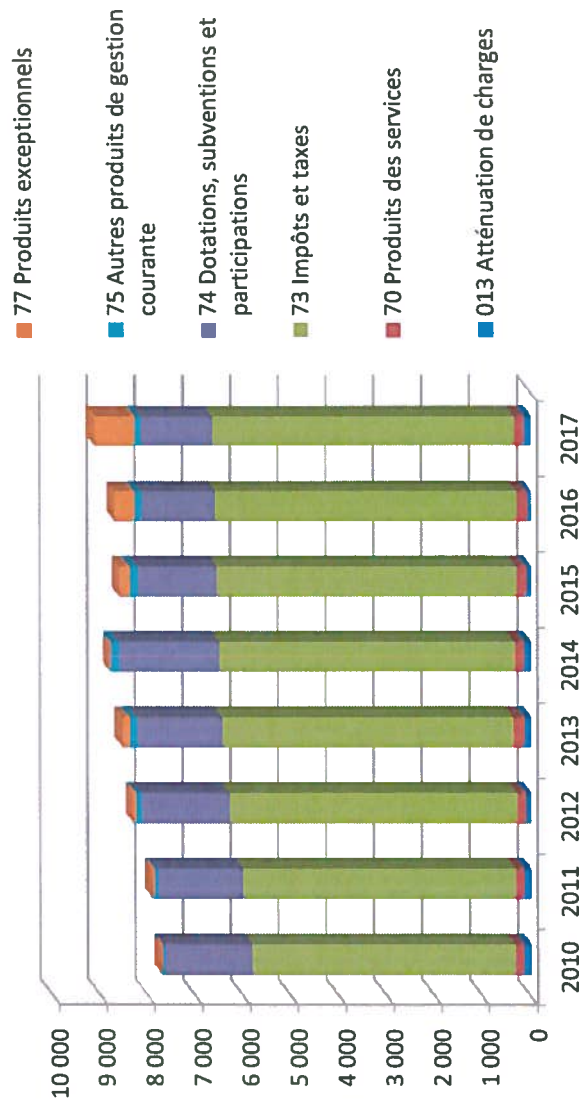
**Les recettes de fonctionnement** annuelles, hors produits exceptionnels, sont stabilisées à environ 8300 K€.

Si l'on constate une augmentation du chapitre 013, atténuation des charges, le Chapitre 70 (garderie, CVL...) est en légère baisse.

Le Chapitre 74 (Dotations...) est en baisse (baisse de la DGF) malgré une participation de 53K€ de la CCFI pour le SCEPAA.

L'augmentation réelle nette portant le total à 9 124 K€ est due au produit de la vente d'immeubles.

### Evolution des recettes de fonctionnement

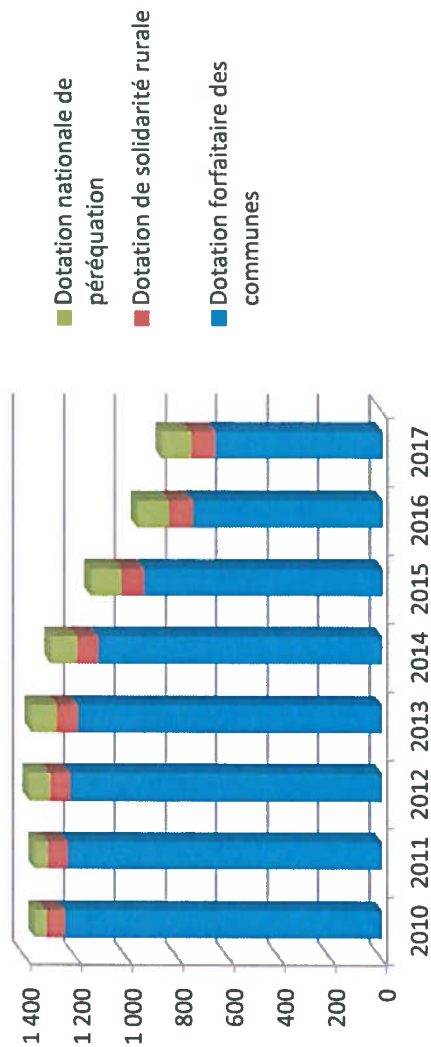


# Rétrospective 2010 – 2017 : recettes de fonctionnement – dotations

Reçu le : 16/02/2018

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire des communes	1 244	1 232	1 221	1 193	1 114	933	741	650
Dotation de solidarité rurale	74	76	80	82	83	88	93	97
Dotation nationale de péréquation	44	53	83	100	103	122	126	115
<b>DGF totale de la commune</b>	<b>1 362</b>	<b>1 362</b>	<b>1 385</b>	<b>1 375</b>	<b>1 299</b>	<b>1 143</b>	<b>960</b>	<b>862</b>
Evolution annuelle	-8	0	23	-10	-76	-156	-339	-98
<b>Evolution annuelle en %</b>	<b>-0,6%</b>	<b>0,0%</b>	<b>1,7%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-5,5%</b>	<b>-12,0%</b>	<b>-16,01%</b>	<b>-10,21%</b>

Variation annuelle des dotations de l'Etat



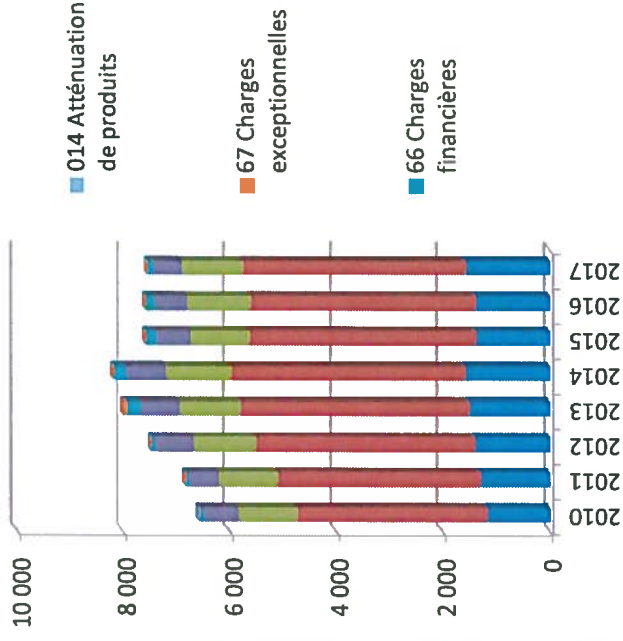
Les dotations d'Etat continuent globalement de baisser. Pour 2017, elles atteignent 862K€ soit une baisse de 98K€ par rapport à 2016 et une évolution négative de 10,21%.

Les non recettes cumulées par rapport à l'indice de l'année 2010 de la Dotation forfaitaire s'élèvent à **1,63 million d'Euros**.

# Rétrospective 2010-2017 : Dépenses de fonctionnement

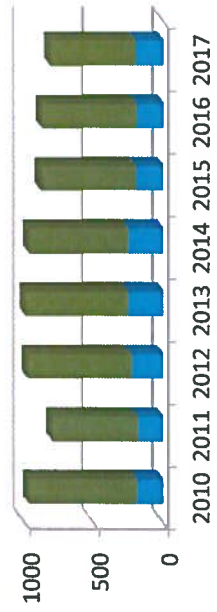
BUDGET PRINCIPAL	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
011 Charges à caractère général	1 170	1 296	1 391	1 502	1 575	1 370	1 378	1 563
012 Charges de personnel	3 552	3 794	4 118	4 294	4 396	4 254	4 224	4 188
65 Autres charges de gestion courante (hors subv budget annexe)	1 132	1 122	1 181	1 148	1 234	1 121	1 200	1 159
Subvention au budget annexe	668	565	725	744	747	651	626	539
014 Atténuation de produits	0	0	0	0	8	11	11	10
66 Charges financières	40	37	56	235	212	185	158	110
67 Charges exceptionnelles	17	18	14	66	10	15	15	7
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 578</b>	<b>6 833</b>	<b>7 486</b>	<b>7 989</b>	<b>8 183</b>	<b>7 607</b>	<b>7 612</b>	<b>7 576</b>
BUDGET ANNEXE								
011 Charges à caractère général	182,7	176	225	250	250	191	187	193
012 Charges de personnel	783,4	622	750	742	717	689	687	621
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>966,1</b>	<b>798</b>	<b>975</b>	<b>991</b>	<b>967</b>	<b>880</b>	<b>874</b>	<b>814</b>
Subvention au budget annexe	668	565	725	745	747	652	626	539
<b>TOTAL</b>	<b>6 877</b>	<b>7 066</b>	<b>7 735</b>	<b>8 236</b>	<b>8 402</b>	<b>7 835</b>	<b>7 860</b>	<b>7 851</b>

## Répartition des dépenses de fonctionnement Budget principal



Les dépenses globales de fonctionnement continuent de baisser même si l'on constate une augmentation du Chapitre 011 (détails pages suivantes).  
Le Chapitre 012 baisse également pour revenir à son niveau de fin 2012.

## Répartition des dépenses de fonctionnement Budget annexe

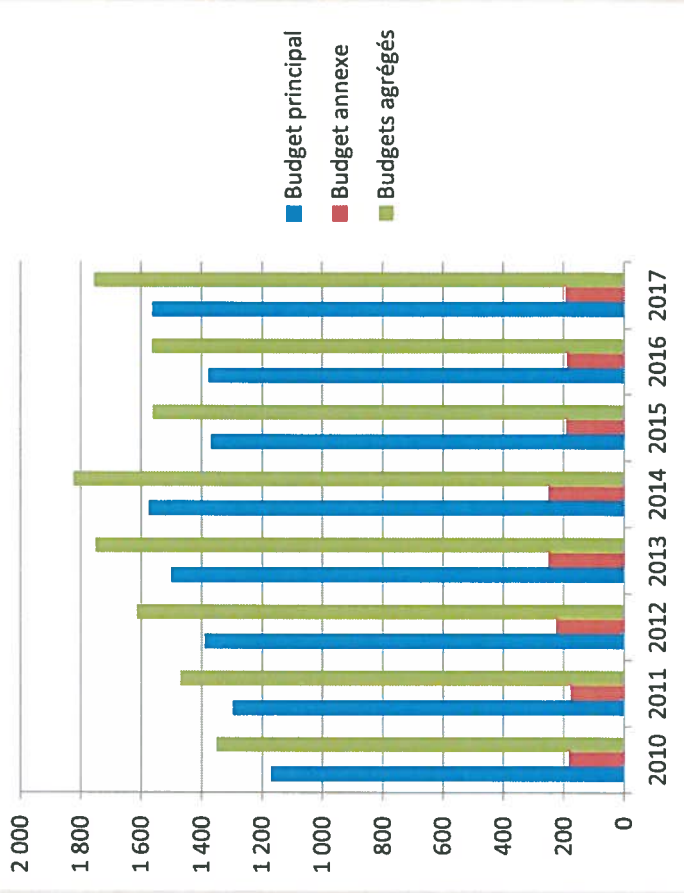
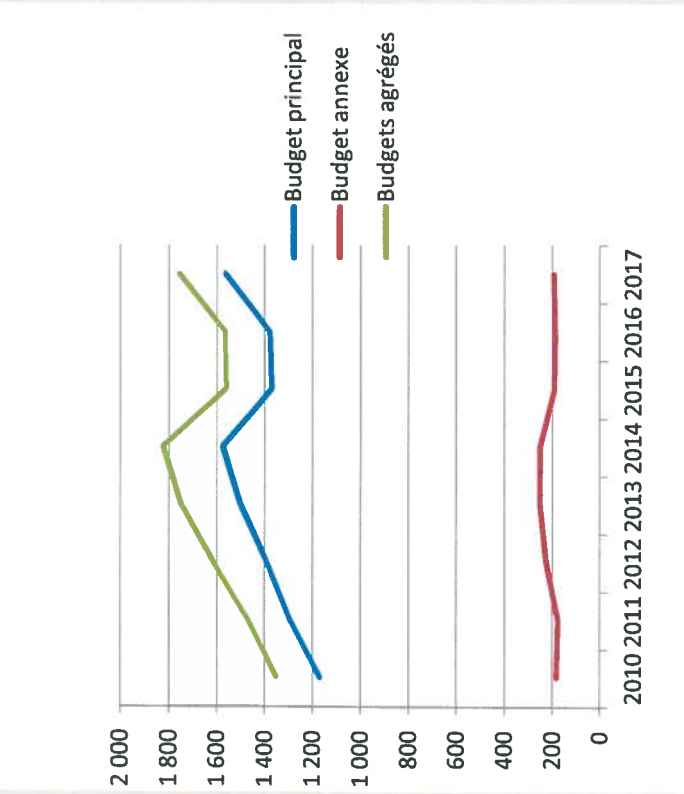


■ 012 Charges de personnel  
■ 011 Charges à caractère général

# Rétrospective 2010 – 2017 : Dépenses de fonctionnement – Charges à caractère général

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget principal	1 170	1 296	1 391	1 502	1 575	1 370	1 378	1 563
Budget annexe	183	176	225	250	250	191	187	193
<b>Budgets agrégés</b>	<b>1 353</b>	<b>1 473</b>	<b>1 616</b>	<b>1 751</b>	<b>1 824</b>	<b>1 560</b>	<b>1 565</b>	<b>1 756</b>
Evolution en K€	-15	120	144	135	73	-264	5	191
<b>Evolution en %</b>	<b>-1,13%</b>	<b>8,85%</b>	<b>9,75%</b>	<b>8,37%</b>	<b>4,17%</b>	<b>-14,47%</b>	<b>0,30%</b>	<b>12,20%</b>

Après une baisse significative en 2015, les dépenses du Chapitre 011 augmentent de 12,20% soit 191K€. A cela deux raisons principales. La location des modulaires pour l'Ecole Crapet (90K€) et une facturation d'Energie comptant un rappel de 2016 (87K€)



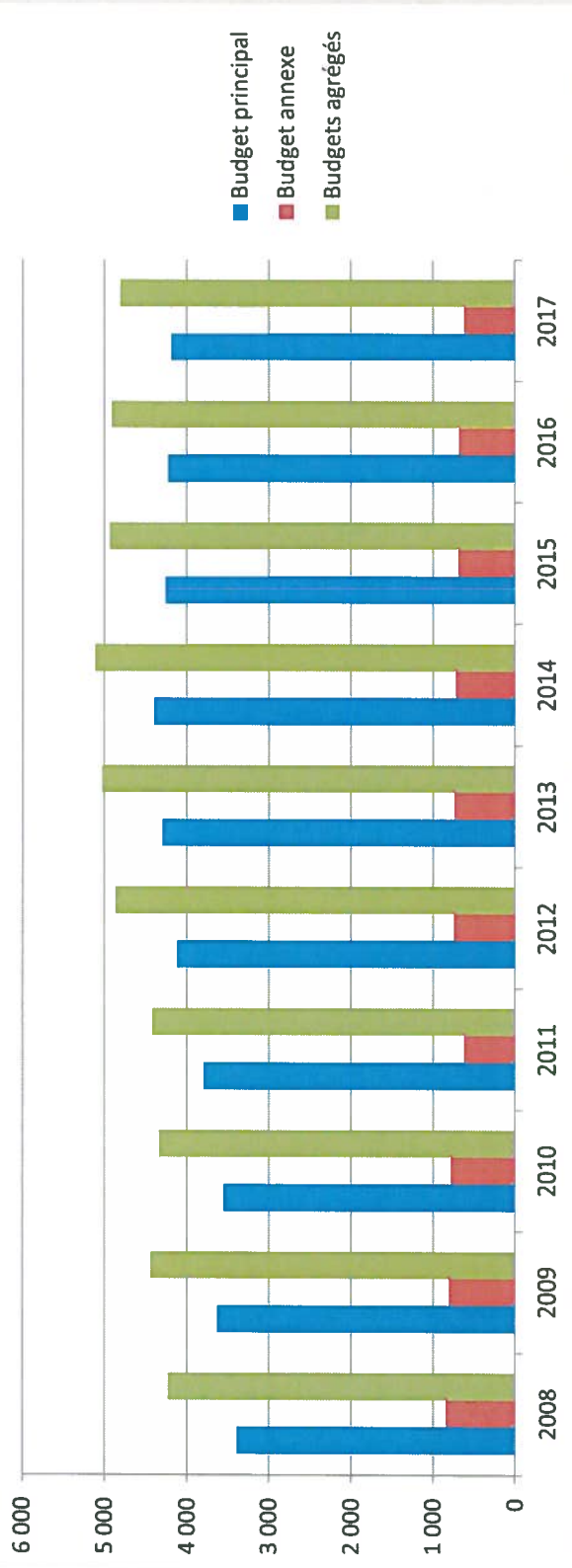


# Rétrospective 2008-2017 : Dépenses de fonctionnement – Charges de personnel

19-012-180216-2018\_002-DE

Reçu le : 16/02/2018

Charges de personnel (en K€)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget principal	3 386	3 630	3 552	3 794	4 118	4 294	4 395	4 254	4 224	4 188
Budget annexe	844	809	783	622	750	742	717	689	687	621
<b>Budgets agrégés</b>	<b>4 230</b>	<b>4 439</b>	<b>4 335</b>	<b>4 416</b>	<b>4 868</b>	<b>5 036</b>	<b>5 112</b>	<b>4 943</b>	<b>4 911</b>	<b>4 809</b>
Variation n/n-1 (en €)	10	209	-104	81	452	168	76	-169	-32	-102
<b>Evolution en %</b>	<b>0,2%</b>	<b>4,9%</b>	<b>-2,4%</b>	<b>1,9%</b>	<b>10,2%</b>	<b>3,5%</b>	<b>1,5%</b>	<b>-3,3%</b>	<b>-0,64%</b>	<b>-2,08%</b>



Les efforts d'optimisation portés sur la gestion financière du personnel porte ses fruits. Ainsi pour la troisième année consécutive on constate une baisse, cette fois de 2,08%. On revient ainsi aux charges de la fin de l'année 2012. Pourtant en 2017 des dépenses supplémentaires nous ont été imposées : Nouvelle réglementation statutaire (+33K€), Heures d'élections et recensement (+30K€ nets), Cotisations diverses (+12K€)... Pour 2018 la Commune perdra encore la compensation pour les emplois CAE.

## Rétrospective 2010 – 2017 : Investissement – Dépenses et recettes réalisées

DEPENSES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Etudes et logiciels	59	50	66	34	16	14	40	16
Acquisitions et travaux	489	1 418	2 385	4 116	1 749	525	408	1 254
Remboursement de la dette	212	148	190	309	303	323	269	278
Subv d'équipement	43	39	250	40	41	259	600	68
<b>TOTAL</b>	<b>802</b>	<b>1 656</b>	<b>2 891</b>	<b>4 498</b>	<b>2 110</b>	<b>1 121</b>	<b>1 317</b>	<b>1 616</b>

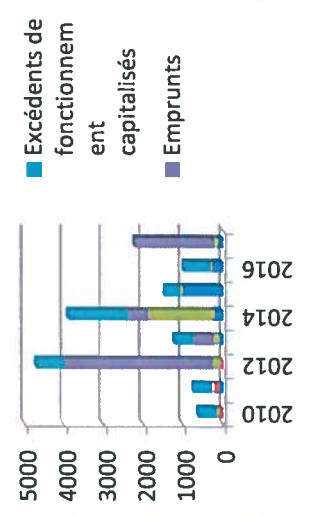
RECETTES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FCTVA		81		71	205	988	251	111
TILE	105	152	45	35	49	48	40	39
Subventions	57	46	209	131	1 629	28	12	73
Emprunts			3 750	501	501			2 000
Excédents de fonctionnement capitalisés	457	465	693	454	1 516	397	675	0
<b>TOTAL</b>	<b>618</b>	<b>743</b>	<b>4 697</b>	<b>1 191</b>	<b>3 900</b>	<b>1 461</b>	<b>978</b>	<b>2 223</b>

Les dépenses 2017 s'élèvent à 1616K€. Cette augmentation (300K€) par rapport à 2017 s'explique en grande partie par les travaux réalisés à l'Ecole Primaire Crapet (coût 400K€) et le Préau Cornette (21K€). Les recettes s'élèvent à 2223K€ constituées essentiellement des deux emprunts pour les travaux 2018 (Eglise Saint-Martin et Foyer-Restaurant). Pour mémoire, en 2017, les excédents de fonctionnement capitalisés n'ont pas été inscrits en investissement et sont restés inscrits en excédent de fonctionnement.

### Evolution annuelle des dépenses d'investissement réalisées



### Evolution annuelle des recettes d'investissement réalisées



# Rétrospective 2008 – 2017 : Evolution de l'autofinancement

Accusé de réception

059-215904319-20180216-2018\_002-DE

Reçu le : 16/02/2018

Evolution de l'épargne (en K €)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Epargne de gestion	868	773	1184	1222	1004	872	847	1212	854	825
Charges d'intérêts	98	68	40	37	56	235	212	185	116	110
Epargne brute	753	707	1138	1185	998	634	635	1 027	1 098	1548
Remboursement capital dette	403	284	212	148	190	309	303	323	269	278
Epargne nette	350	423	926	1037	808	325	331	704	829	1 270
Evolution en K€	73	503	111	-229	-483	6	373	125	441	
Evolution en %	20,9%	118,9%	12,0%	-22,1%	-59,8%	1,9%	112,7%	17,1%	53,18%	

Epargne de gestion = recettes de fonctionnement hors recettes exceptionnelles - dépenses réelles de fonctionnement hors charges exceptionnelles et intérêts d'emprunts

Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

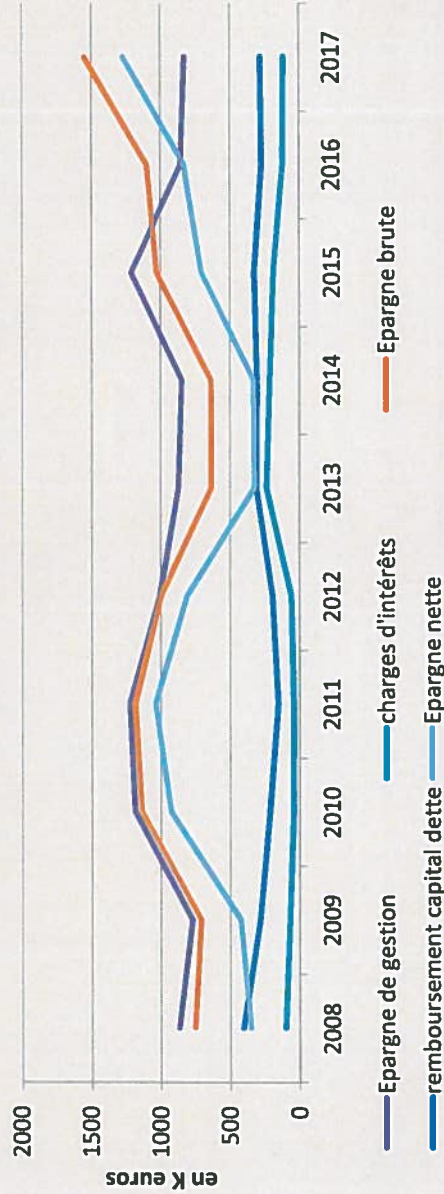
Epargne nette = épargne brute - remboursement du capital des emprunts

Epargne de gestion (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles) est stabilisée à plus de 800K€.

L'épargne brute et l'épargne nette augmentent significativement.

Les charges des emprunts contractés en 2017 apparaîtront à partir de 2018.

## Evolution annuelle des ratios d'épargne





## A. RATIOS FINANCIERS DE LA VILLE DE NIEPPE

059-215904319-20180216-2018\_002-DE

Reçu le : 16/02/2018

Evolution des données générales en €	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	873	871	862	858	860	942	1020	1079	1003	1016	1013	1035
avec prise en compte du budget annexe	907	904	898	897	890	974	1052	1108	1033	1049	1047	
Produits des impositions directes/population	208	217	249	279	283	302	316	351	361	368	371	451
Recettes réelles de fonctionnement/population	915	971	954	1006	1015	1070	1114	1161	1136	1162	1220	1216
avec prise en compte du budget annexe	949	1010	990	1045	1045	1102	1146	1190	1166	1279	1329	
Dépenses d'équipement brutes/population	78	55	77	71	205	335	562	238	105	140	179	317
encours de la dette/population	266	213	173	145	123	581	614	647	605	612	818	870
Dotation globale de fonctionnement/population	173	177	179	178	175	178	179	171	151	128	115	196
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	51,24%	51,48%	54,99%	53,99%	56,58%	56,17%	54,87%	53,72%	55,92%	55,46%	55,28%	51,44%
avec prise en compte du budget annexe	61,62%	62,00%	64,58%	63,04%	63,64%	64,22%	62,37%	60,85%	63,09%	62,48%	63,48%	
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	102,84%	95,23%	94,22%	88,00%	86,65%	90,30%	95,16%	92,94%	88,29%	87,44%	86,09%	86,70%
avec prise en compte du budget annexe	102,74%	94,73%	94,43%	88,44%	87,03%	90,59%	95,29%	93,11%	88,60%	82,02%	95,01%	
Dépenses d'équipement brutes/recettes réelles de fonctionnement	8,54%	5,71%	8,09%	7,10%	20,16%	31,29%	50,45%	20,51%	9,26%	12,02%	14,67%	28,30%
avec prise en compte du budget annexe	8,24%	5,49%	7,79%	6,84%	19,58%	30,38%	49,03%	20,01%	9,02%	10,93%	13,47%	
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	29,06%	21,89%	18,08%	14,39%	12,16%	54,29%	55,13%	55,74%	53,21%	52,70%	67,04%	75,05%



## B. COMMENTAIRES DES PRINCIPAUX RATIOS DE LA PAGE PRECEDENTE

Comme en 2017, l'évolution des ratios financiers depuis 2007 laisse apparaître :

- Une stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement par habitant.
- une hausse des recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population qui rejoint la moyenne de la strate nationale.
- Un encours de la dette, malgré les deux emprunts contractés, inférieur à la moyenne de la strate nationale.

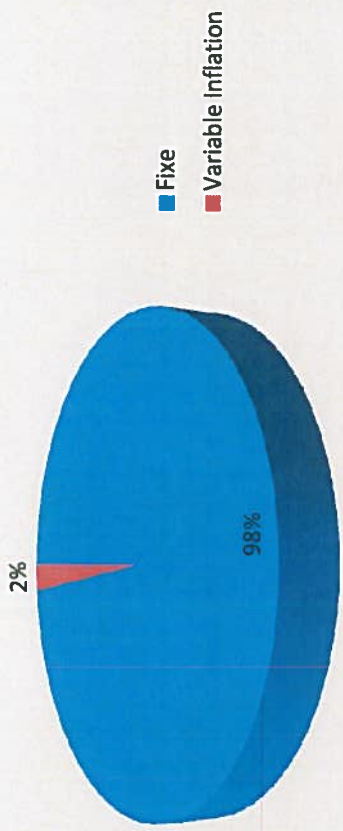
## Rétrospective 2008 – 2017 : Endettement

Organisme prêteur	Durée	Date de souscription	Montant initial	Objet	Taux	Dettes en capital au 31/12/17	date dernière échéance
CAISSE D'EPARGNE	15 ans	06/01/2005	300 000,00 €	Programme d'investissement 2004	Fixe	68 299,31 €	05/05/2020
CAISSE D'EPARGNE	14 ans et 8 mois	05/10/2006	300 000,00 €	Programme d'investissement 1999	Fixe	118 160,02 €	05/02/2021
CAISSE D'EPARGNE	15 ANS	23/11/2013	1 000 000,00 €	Prêt relais TVA - Subventions	Fixe	852 824,28 €	25/04/2030
CAISSE D'EPARGNE	15 ans	25/12/2012	400 000,00 €	Réhabilitation et extension Mairie	Fixe	317 713,32 €	25/12/2027
CREDIT FONCIER	20 ans	01/07/2012	1 500 000,00 €	construction d'une salle de sport	Fixe	1 265 703,73 €	01/10/2032
DEXIA	16 ans	03/06/2003	300 000,00 €	Programme d'investissement 2003	Fixe	33 280,29 €	01/01/2019
DEXIA	15 ans	26/12/2007	250 000,00 €	Programme d'investissement 2007	Variable	117 870,86 €	01/12/2022
Caisse des Dépôts et consignations	20 ANS	01/02/2016	268 333,38 €	Budget investissement 2011	Fixe	250 661,38 €	01/05/2027
Caisse des Dépôts et consignations	20 ans	01/02/2016	575 000,00 €	Budget investissement 2011	Fixe	537 131,44 €	01/05/2027
Caisse des Dépôts et consignations	20 ans	01/01/2016	600 000,00 €	Budget investissement 2012	Fixe	554 671,26 €	01/10/2027
CREDIT AGRICOLE	25 ans	06/03/2017	1 000 000,00 €	Programme d'investissement 2017	Fixe	1 000 000,00 €	06/03/2042
CAISSE D'EPARGNE	20 ans	06/03/2017	1 000 000,00 €	Programme d'investissement 2017	Fixe	1 000 000,00 €	06/03/2037
		<b>TOTAL</b>	<b>7 493 333,38 €</b>			<b>6 116 315,89 €</b>	

# Répartition par type de taux et par prêteur du capital restant dû au 31/12/2017

	Montant initial	Dette en capital au 31/12/17
Fixe	5 998 445,03 €	
Variable Inflation	117 870,86 €	
		<b>6 116 315,89 €</b>

## Répartition par type de taux du capital restant dû au 31/12/17



La dette se répartit en 98% en taux fixe remboursable et 2% en variable.

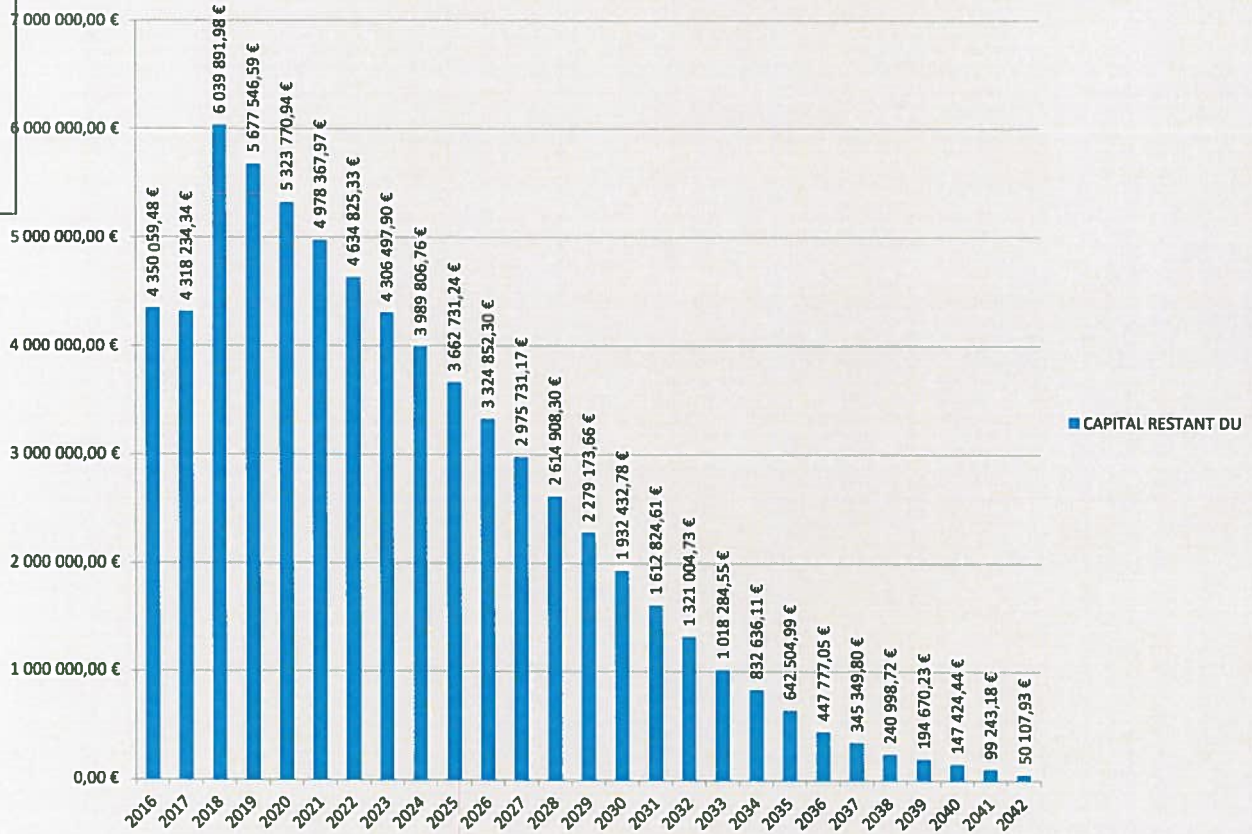
5 organismes prêteurs totalisent au 31.12.2017 un emprunt actuel de 6.116.315,89 euros.

## REPARTITION PAR PRETEUR

Montant initial	Dette en capital au 31/12/17	Pourcentage
CAISSE D'EPARGNE	2 356 996,93 €	38,54%
CDC	1 342 464,08 €	21,95%
CREDIT FONCIER	1 265 703,73 €	20,69%
DEXIA	151 151,15 €	2,47%
CREDIT AGRICOLE	1 000 000,00 €	16,35%
	<b>6 116 315,89 €</b>	<b>100,00%</b>



### EMPRUNTS EN COURS Evolution du capital restant dû au 31/12/n de 2016 à 2042





# Propositions des principaux investissements pour 2018

## Projets majeurs :

Eglise Saint-Martin : 780 K€ TTC

Foyer-Restaurant : 715 K€ TTC

Mise en place de la vidéo-protection : 100 K€

## Travaux :

Poursuite du plan pluriannuel accessibilité : 100 K€

Mise aux normes assainissement Ecole Crapet : 40 K€

Réfection toiture Crapet, première partie : 30 K€

Réparation voute rue de la Minoterie : 80 K€

Travaux au Monument FFI : 10 K€

Remplacement fenêtres du Château, première partie : 15 K€

Remplacement radiateurs Salle Omnisports : 20 K€

**Espaces verts :**

- Achat poubelles : 20 K€
- Aménagement ilots route nationale : 20 K€
- Réhabilitation grilles Château : 70 K€
- Réfection berges et nouvelle clôture Château : 40 K€
- Clôture Bassin rétention ZI Trois Tilleuls : 5 K€
- Réhabilitation mur Cimetière du Centre : devis en cours
- Remplacement portes Jardins Ouvriers, près Salle Omnisports : 8 K€

**Espace Culturel :**

- Signalisation et peintures extérieures : devis en cours

**Ecole de Musique :**

- Création d'un Bureau : 3 K€

**Etat-Civil :**

- Achat Colombarium : 12 K€

**Informatique :**

Achat PC et matériel divers : 6 K€  
Mise en conformité réglementation : 8 K€  
Renouvellement Licences : 17 K€  
Renouvellement photocopieurs : 40 K€

**Eclairage Public :**

Remplacement, plan pluriannuel : 50 K€  
Borne Electrique IRVE : 20 K€

**Restauration :**

Remplacement petit matériel : 5 K€

**Scolaire et Péri-scolaire :**

Remplacement PC : 8 K€  
Achat matériel (armoires, bureaux, visiophone...) : estimation en cours

# CONCLUSIONS

- En résumé, comme les années précédentes, les orientations budgétaires 2018 devraient s'articuler autour des axes suivants :
- Maintien des dépenses de gestion courante (Chapitre 011) et celles de personnel (Chapitre 012) afin de permettre d'avoir des marges en Capacité d'autofinancement malgré les futures baisses de dotation illustrant le désengagement de l'Etat.
- Les taux d'imposition ne devraient pas être relevés en 2018.